

**Compte rendu de la politique d'engagement actionnarial et de vote
Exercice 2023**

Table des matières

I. Préambule.....	1
II. Politique d'engagement actionnarial et de vote	2
III. Exercice des droits de vote en 2023	2
a. Participation en nombre d'assemblées.....	2
b. Participation par type d'assemblée	2
c. Mode d'exercice des droits de vote	3
d. Analyse des résolutions proposées.....	3

I. Préambule

Pierre 1^{er} Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée depuis le 21 octobre 2015 sous le numéro d'agrément GP-15000024.

Elle exerce son activité de gestionnaire de Fonds d'investissement Alternatifs immobiliers et de capital-investissement ayant opté pour l'application de la Directive AIFM 2011/61 /UE.

Conformément à la réglementation en vigueur, Pierre 1^{er} Gestion établit et maintient opérationnelles des politiques, procédures et mesures adéquates relatives à l'exercice des droits de vote.

La politique de vote contenue dans la politique d'engagement actionnarial a vocation à définir les conditions dans lesquelles la société de gestion entendrait exercer les droits de vote attachés aux titres cotés ou non cotés détenus (actions ou placements assimilés) dans des sociétés cibles par les véhicules ou portefeuilles gérés (les « Participations »). Cette politique de vote concerne uniquement les investissements en actions réalisés par le FCPR grand public et le FPCI.

En tout état de cause, Pierre 1^{er} Gestion veille à exercer son droit de vote dans le strict intérêt des clients et associés des FIA gérés. Pour cela, une attention particulière sera donnée à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts. La société de gestion pourrait alors décider de baser ses décisions de vote sur les recommandations formulées par l'association professionnelle à laquelle elle adhère, à savoir l'AFG.

Cette politique est tenue à la disposition des clients et associés qui en formuleraient la demande. Une mention est également intégrée au sein du site Internet de Pierre 1^{er} Gestion.

II. Politique d'engagement actionnarial et de vote

La politique d'engagement actionnarial et de vote de Pierre 1^{er} Gestion présente l'organisation dont la finalité est de :

- rendre compte des conditions dans lesquelles Pierre 1^{er} Gestion intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement ;
- de décrire quand et comment sont exercés les éventuels droits de vote détenus dans les Véhicules Gérés afin que ces droits bénéficient exclusivement au Véhicule Géré concerné et à ses investisseurs.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Pierre 1^{er} Gestion considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

III. Exercice des droits de vote en 2023¹

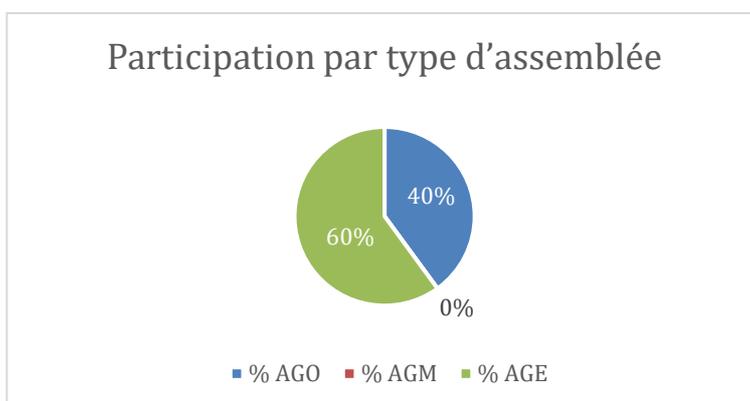
a. Participation en nombre d'assemblées

L'Equipe de Gestion et le service juridique sont en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des Participations qu'elle suit.

En 2023, Pierre 1^{er} Gestion a participé à 10 des 10 assemblées générales pour lesquelles elle a été convoquée, soit un taux de participation de 100%. Ces 10 assemblées concernaient 6 Participations.

b. Participation par type d'assemblée

La majorité des assemblées étaient des assemblées générales extraordinaires :



¹ AG réalisée en 2023 concernant l'exercice 2022

	Assemblées générales ordinaires (AGO)	Assemblées générales extraordinaires (AGE)	Assemblées générales mixtes (AGM)	Total
Participation aux assemblées générales des sociétés non cotées	4	6	0	10

c. Mode d'exercice des droits de vote

A ce jour, Pierre 1^{er} Gestion ne fait pas appel à des conseillers de vote mais prend part au vote dans les assemblées générales des Participations des Véhicules Gérés. Si le membre de l'équipe de gestion ne peut s'y rendre physiquement, Pierre 1^{er} Gestion exerce son droit de vote soit par correspondance soit en donnant pouvoir au dirigeant ou à un autre actionnaire en précisant le sens du vote.

Au titre des droits de vote exercés au sein de 10 Assemblées durant l'année 2023, le mode d'exercice de droit de vote se présentait de la manière suivante :

Type de participation à l'Assemblée Générale	%	En nombre
Participation à l'AG (physique ou distancielle)	100%	10
Vote par correspondance	0%	0
Pouvoir donné à personne tiers de PPG	0%	0
Absent	0%	0

d. Analyse des résolutions proposées

L'analyse des votes 2023 se présente comme ci-après. Plusieurs thématiques peuvent être abordées faisant l'objet de plusieurs résolutions soumises aux votes

Type	Vote	Pour	Contre	% pour	% contre
Approbation des comptes	4	4	0	100%	0%
Affectation des résultats/ distribution dividendes	4	4	0	100%	0%
Approbation des conventions réglementées	2	2	0	100%	0%
Nomination/changement des mandataires sociaux	0	0	0	N/A	N/A
Rémunération des dirigeants	0	0	0	N/A	N/A
Modification/ augmentation/ diminution du capital	3	3	0	100%	0%
Désignation renouvellement CAC	2	2	0	100%	0%
Modification des statuts	1	1	0	100%	0%
Autres	13	13	0	100%	0%